

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Déposé au greffe du Tribunal de
l'entreprise de Liège, division Dinant

11 JUIN 2026

Pour le greffier, Greffe

Reçu
du
Mon
be***26082415***N° d'entreprise : **0889 079 927****Nom**(en entier) : **MOBILIS ASSISTANCE**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF**Adresse complète du siège : **Chaussée de Dinant 110, 5537 Anhée****Objet de l'acte : Nominations + Démissions**

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 MAI 2026 :

Nomination du commissaire;
Nomination/démission administrateur

...

4) Ratification d'une décision de l'AG intervenue le 12/5/2025 :

L'AG nomme comme commissaire de la SRL « SINIO » (anciennement FCG REVISEURS D'ENTREPRISES) représentée par M. Guy CREMER, réviseur d'entreprises, pour une durée de trois ans prenant fin à l'Assemblée Générale de 2028.

5) La présente assemblée accepte la démission de Madame Raucroix Marie-Véronique et de Monsieur Clarenne Loïc. Une décharge totale leur est accordée pour l'exercice de leur mandat.

La présente assemblée acte le fait que l'association est composée de deux membres à savoir Monsieur Clarenne Loïc et Monsieur Clarenne Louis.

Dès lors, dans le respect de l'article 9:5 du CSA, la présente assemblée nomme la société à responsabilité limitée LC Immo et Services représentée par Monsieur Clarenne Loïc, représentant permanent de la société, au poste d'administrateur.

L'organe d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Clarenne Louis
- La SRL LCIS, représentée par Monsieur Clarenne Loïc

Les mandats sont exercés à titre gratuit dans le cadre de l'objet social désintéressé de l'ASBL et ont une durée indéterminée. L'assemblée prend connaissance de la nomination au poste d'administrateur-délégué à la gestion journalière de la société à responsabilité limitée LC Immo et Services représentée par Monsieur Clarenne Loïc.

Copie du procès-verbal déposé en annexe de la présente publication.

Clarenne Loïc
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/06/2026 - Annexes du Moniteur belge